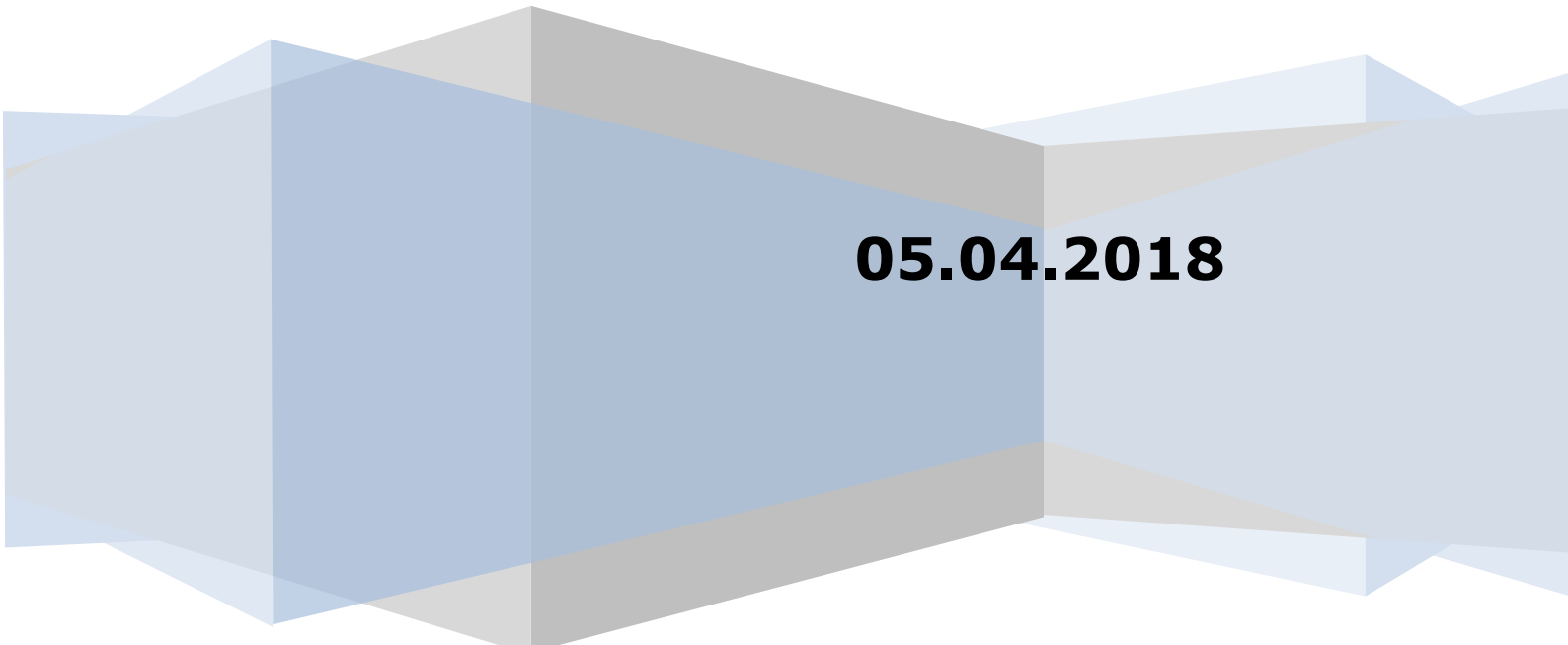




**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 05.04.2018**

21 Rue des Pierres

31150 BRUGUIERES

An abstract graphic at the bottom of the page consisting of several overlapping, semi-transparent geometric shapes in shades of light blue and grey, creating a layered, crystalline effect.

05.04.2018



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 5 Avril 2018 au 21 Rue Des Pierres 31150 BRUGUIERES

L'an deux mille dix huit, et le cinq avril, à douze heures, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 21 Rue des Pierres 31150 BRUGUIERES sur convocation, par courrier électronique, faite par Denis SIMON.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- M. Stéphane BLANDIN	Niort Frères Distribution
- M. Gérard CORNUT	Cornut Service
- Mme Martine GUIBAUD	SOGO
- Mme Sylviane LEBORGNE	AUTO FORMATION QUALITE
- M. Eric LOURADOUD	ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE
- M. Benoît MIGEON	TVI
- M. Carlos MAESTRO	SOGO
- M. Stéphane RAVION	CCA
- M. Denis SIMON	ASAC
- M. Vincent TOUZANNE	COMMINGES DIESEL
- M. Robby VANDENBERGHE	GTRUCKS
- M. Vincent VIDAL	SERVITED

membres absents et excusés :

- M. Jean-François BERNARD	GTRUCK
- M. Patrick NIAY	AD IDF

Invitée présente :

- Mme Sylvie JAYLES	Déléguée Générale ASAC
---------------------	------------------------

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.



Monsieur Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport financier du Trésorier ;

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 06/04/2017,
- ❖ Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2017,
- ❖ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et affectation du résultat,
- ❖ Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Élection des membres du Conseil d'Administration,
- ❖ Pouvoirs à donner en vue des formalités,
- ❖ Questions diverses.

Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 Avril 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture, du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés. Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017, font apparaître un bénéfice de 733 €.



L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ce bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 733 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission des administrateurs suivants de l'association :

- « Martine GUIBAUD »
- « Claude PECHIODAT »

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Jean-François BERNARD »
- « Stéphane BLANDIN »
- « Gérard CORNUT »
- « Sylviane LEBORGNE »
- « Eric LOURADOUD »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Patrick NIAY »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Denis SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire Général

Benoît MIGEON

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' shape with a long horizontal stroke extending to the right.